

Monsieur Renaud LAHEURTE

Directeur départemental des territoires
du Bas-Rhin
Cité administrative
14, rue du Maréchal Juin
67070 STRASBOURG

Strasbourg, le 13 janvier 2025

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez sollicités par courriel le 29 octobre 2024, pour connaître l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sur les compléments apportés à la demande d'autorisation déposée par la Centrale Photovoltaïque de la zone de desserrement de Strasbourg (Groupe EDF Renouvelables), portant sur l'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur la zone de desserrement de Strasbourg.

Le Bureau de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN, consulté par courriel le 17 décembre 2024, a maintenu un avis favorable avec réserves à ce projet.

Les réserves portent sur les points suivants :

- Le projet nécessitera des terrassements qui pourront être susceptibles de créer des mouvements de terres polluées. La CLE recommande au pétitionnaire d'éviter au maximum les travaux dans les secteurs pollués. Le pétitionnaire veillera au respect des précautions nécessaires (stockage des produits polluants sur des aires étanches, abritées de la pluie...). Le pétitionnaire devra mettre en place un **plan de gestion ambitieux** permettant une gestion et une évacuation conformes des déblais non inertes lors des travaux ;
- Des pollutions, en particulier aux hydrocarbures, ont été relevées sur le site, dans les sols et dans les eaux souterraines. Le pétitionnaire devra **s'assurer de l'absence de pollution au droit des sites d'infiltration des eaux pluviales** avant d'entreprendre des travaux sur site. Cette infiltration devra être en accord avec la réglementation définie, et notamment par rapport à l'existence d'une zone insaturée entre la nappe et le dispositif d'infiltration (*cf. annexe 13 du SAGE et doctrine eaux pluviales*) ;
- **Veiller à la mise en œuvre des mesures de prévention** prévues afin d'éviter toute pollution en phase chantier et en phase d'exploitation.

La cellule d'animation du SAGE reste à la disposition de votre direction pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations les meilleures.



Odile UHLRICH-MALLET

Présidente de la Commission Locale de l'Eau

• Commission locale de l'eau